Projets de développement et gouvernance territoriale dans la basse vallée de l'Ouémé au sud-est du Bénin : analyse et prospective

Bénisse Gbètodonougbo GBEDJI[1] , Sandé ZANNOU[1]

[1] Laboratoire de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de Développement Durable (LATEDD) / Département de Géographie et Aménagement du Territoire, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Bénin. benissegbedji@gmail.com; sandezannou@yahoo.fr Tel. : (229) 0196171701/ (229) 0197124453

Résumé

Reconnue comme la deuxième plaine la plus fertile au monde, la Basse Vallée de l'Ouémé (BVO) au Bénin constitue un enjeu stratégique pour le développement national. Cette étude analyse l'impact des projets de développement et de la gouvernance territoriale sur la valorisation de la BVO et la promotion de l'entrepreneuriat agricole.

La démarche méthodologique repose sur une revue documentaire et des enquêtes de terrain menées auprès de 295 acteurs. Les données démographiques, agricoles et socioéconomiques de 1990 à 2020 ont été traitées avec SPSS 16.0 et analysées selon le modèle EPIR.

Les résultats révèlent que les projets cofinancés par l'État et les Partenaires Techniques et Financiers stimulent l'entrepreneuriat agricole de 47 % grâce aux infrastructures, aux aménagements hydro-agricoles et à l'accès au marché. Toutefois, un décalage est observé : 70 % des interventions portent sur la riziculture, alors que 90 % des paysans privilégient d'autres cultures. L'absence de financement et de débouchés limite l'efficacité de ces projets.

L'étude préconise une meilleure synergie entre projets et une gouvernance territoriale efficace pour valoriser durablement la BVO.

***Mots clés** : projets de développement, gouvernance territoriale, agrobusiness, politiques publiques, Basse Vallée de l'Ouémé*

Abstract

The Lower Ouémé Valley (LOV) in Benin, considered the second most fertile floodplain globally, constitutes a strategic area for national development. This study examines the role of development projects and territorial governance in enhancing the LOV's potential and fostering agricultural entrepreneurship.

A mixed-methods approach was adopted, combining documentary review with field surveys conducted among 295 respondents. Demographic, agricultural, and socioeconomic data from 1990 to 2020 were analyzed using SPSS 16.0 and the EPIR framework.

Findings indicate that state and donor-funded projects and programs enhance agricultural entrepreneurship by 47 % through infrastructure, hydro-agricultural schemes, capacity building, and market access. Nevertheless, a misalignment persists: 70 % of interventions focus on rice farming, whereas 90 % of farmers prioritize other crops. Additionally, inadequate financial support and weak marketing channels undermine project effectiveness and account for frequent failures.

The study concludes that achieving sustainable valorization of the LOV requires enhanced inter-project synergies and improved territorial governance.

Keywords: *development projects, territorial governance, agribusiness, public policies, Lower Ouémé Valley*

Introduction et justification du sujet

L'agriculture demeure un secteur économique essentiel dans la plupart des régions intertropicales du monde (Houssou, 2015, p.75). Elle détermine le niveau et les conditions de vie de la majorité des populations (Jouve et Dounias, 2004, p.63). En Afrique, l'agriculture et le développement rural sont en effet considérés comme des leviers essentiels pour la réduction de la pauvreté et la réalisation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable (CAE, 2012, p.45). Le rôle crucial de l'agriculture dans le développement africain est désormais reconnu, mais les politiques agricoles en Afrique restent encore loin d'être à la hauteur du poids que représente ce secteur et de ses enjeux (Hounkannin, 2015, p.27).

Dans un contexte mondial marqué par le réchauffement climatique, l'insécurité alimentaire et la croissance démographique galopante, l'agriculture s'impose comme une arme stratégique des pays

africains. L'Afrique, qui devrait abriter 2 à 3 milliards d'individus d'ici 2050 contre 1,2 milliard aujourd'hui (Agroline, 2017, p.16), importe encore en moyenne 35 milliards de dollars de produits alimentaires par an. La FAO (2017, p.3) prévoyait une facture de 41,3 milliards de dollars, tandis que la Banque Africaine de Développement (BAD, 2017, p.22) alertait sur une possible explosion à 110 milliards de dollars à l'horizon 2025 si les capacités de production agro-industrielles ne sont pas renforcées (AGRA, 2017, p.4).

Au Bénin, les pouvoirs publics continuent de considérer l'organisation des populations rurales comme un instrument essentiel de politique de développement économique (Gbédji, 2022, p. 33). La Basse Vallée de l'Ouémé (BVO) occupe à cet effet une place stratégique. Espace de convergence entre dynamiques hydrologiques, agricoles et humaines, la BVO concentre d'importants espoirs de développement agricole pour les Communes riveraines (Donou, 2015, p.57). Elle offre une grande disponibilité en ressources naturelles et fournit d'importants services écosystémiques : ressources ligneuses, ressources halieutiques, sable lagunaire, et eau pour les populations riveraines. Chaque année, les crues du fleuve Ouémé déposent des alluvions qui assurent le renouvellement de la fertilité du sol, condition très favorable aux activités hydro-agricoles. C'est ce qui justifie la mise en œuvre de nombreux projets et programmes initiés par l'État, les collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers depuis les années 2000 (Abou, 2020, p.31).

La BVO se structure autour de deux zones écologiquement différenciées : la plaine inondable dite «Wogbo» et le plateau ou hauteur de Vallée appelé «Aguédji» qui offre également un potentiel touristique important (Codjo, 2017, p.74). Cependant, cet espace est aussi l'un des plus vulnérables aux effets du changement climatique. Les inondations récurrentes de 2010, 2019, 2020 et 2022 ont mis en évidence la fragilité des systèmes de production et la nécessité de repenser la gouvernance des risques et des projets dans cette vallée, en lien avec le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et le Programme Territorial d'Actions (PTA).

Malgré ces énormes potentialités, le bilan reste contrasté. L'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA, 2008, p. 91) classe encore certaines Communes de la BVO parmi celles où existent des poches d'insécurité alimentaire et/ou nutritionnelle. Par ailleurs, moins de 30 % des 84 000 ha que couvre la vallée de l'Ouémé font l'objet d'une exploitation agricole effective (Gbédji, 2022, p.175). Ce paradoxe interroge directement l'efficacité des politiques et projets de développement mis en œuvre depuis l'indépendance.

Pour comprendre ces dynamiques, la notion de gouvernance territoriale s'impose comme cadre d'analyse pertinent. Définie comme l'ensemble des processus de coordination entre acteurs publics, privés et société civile pour la gestion d'un territoire (Le Galès, 2011, p. 112), elle a été renouvelée ces dernières années par les travaux sur la territorialisation des politiques publiques (Pecqueur, 2020, p. 456) et la résilience territoriale (Gumuchian et Marois, 2019, p. 87).

Dans le contexte béninois, Torche (2021, p. 63) et Tonouhéwa (2018, p. 142) montrent que l'efficacité des projets de développement dépend moins de leur budget que de leur capacité à s'articuler avec les logiques locales et les institutions territoriales. Ainsi, la gouvernance ne se limite plus à la seule action de l'État mais implique une co-construction entre acteurs à différentes échelles (Dahou, 2019, p. 29).

C'est dans cette perspective que la présente recherche s'intitule : « Projets de développement et gouvernance territoriale dans la basse vallée de l'Ouémé : Analyse et prospective ». L'objectif global est d'évaluer la contribution des projets de développement à la valorisation de la BVO et à la promotion de l'entrepreneuriat agricole, afin de faire du Bénin une puissance agricole sous-régionale et d'assurer sa sécurité alimentaire à partir d'une approche analytique et prospective.

1. Présentation du milieu de recherche

La basse vallée de l'Ouémé (BVO) est comprise entre 6°25' et 6°57' de latitude nord et entre 2°21' et 2°38' de longitude est. Sur le plan administratif, elle regroupe les Communes de Bonou, d'Adjohoun, de Dangbo, des Aguégués et de Sô-Ava ; pour une superficie totale de 1219 km^2 (Figure 1).

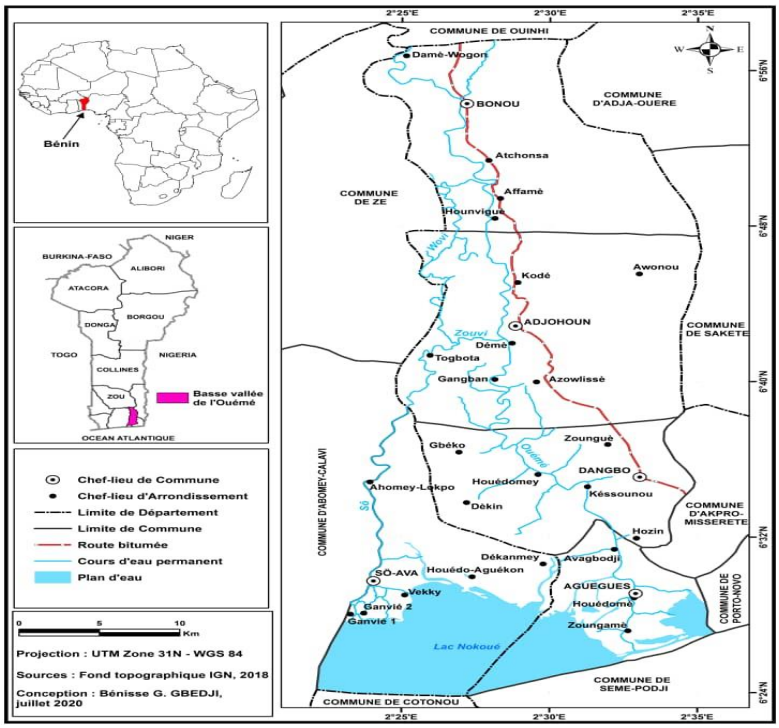


Figure 1 : Situation géographique de la BVO

2. Méthodologie de l'étude

Cette étude adopte une approche mixte, à la fois quantitative et qualitative, avec une visée analytique et prospective. Elle vise à évaluer la contribution des projets de développement à la valorisation de la BVO et à comprendre les logiques de gouvernance territoriale qui les sous-tendent.

2.1. Données, outils et techniques

Les données quantitatives utilisées portent sur les statistiques climatologiques notamment pluviométriques et thermométriques fournies par les stations pluviométriques de Adjohoun et de Bonou et les stations synoptiques de Cotonou et de Bohicon et extraites

des fichiers de Météo Bénin sur la période de 1990 à 2020, les statistiques agricoles (emblavures, productions agricoles rendements par culture et pratiques agricoles) fournies par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). Les données démographiques collectées à l'INStaD ont permis de caractériser la population agricole. La taille de l'échantillon au niveau de chaque Arrondissement a été déterminée suivant la théorie probabiliste de D. Schwartz (1995). $X = Z\alpha^2 \times pq/i^2$. Au total, 240 ménages agricoles ont été enquêtés et 55 personnes ressources. Quant aux données qualitatives, elles concernent notamment les informations socio-économiques telles que le rôle des différentes organisations paysannes, l'impact des programmes et projets au développement des Communes de la BVO, les principales sources de financement des activités agricoles dans la BVO. Ces informations ont permis de bien apprécier les forces et les faiblesses du développement de l'entrepreneuriat agricole dans le milieu de recherche et les informations sur les produits agricoles transformés, les machines de transformation, les techniques de conditionnement et de conservation des produits agricoles, les circuits de commercialisation des produits agricoles. Ces informations obtenues auprès de différents acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants de produits agricoles, ménages agricoles, agents des Cellules Communales, responsables des projets et autorités politico-administratives) sur le terrain ont permis non seulement d'analyser les différentes activités économiques impactées par les projets de développement initiés dans la BVO mais aussi de cerner la perception des communautés paysannes sur les incidences socio-économiques desdits projets de développement.

Ces données sont collectées à l'aide d'un questionnaire et d'un guide d'entretien. Les techniques de collecte des données privilégiées sont la méthode d'enquête-diagnostic qui a permis d'identifier les causes profondes de l'échec des divers projets de valorisation de la BVO; les entretiens qui ont permis d'évaluer les impacts socio-économiques de ces projets (notamment sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes); les observations directes qui ont permis d'apprécier les différentes incidences desdits projets dans la BVO.

2.2. Méthodes de traitement des données

Les données quantitatives issues des questionnaires ont été saisies et traitées à l'aide du logiciel SPSS 16.0 (Statistical Package for the Social Sciences). Le seuil de significativité retenu est de 95 % soit une marge d'erreur de 5 %. Les cartes de localisation ont été réalisées avec le logiciel Arc GIS 10.4.

L'analyse s'est appuyée sur les outils statistiques et indicateurs suivants :

- **la moyenne arithmétique** utilisée pour calculer la moyenne des hauteurs de pluies et des rendements agricoles. Elle est le paramètre fondamental de tendance centrale. Elle s'exprime par la formule suivante : $\overline{\mathbf{X}} = \frac{\mathbf{1}}{\mathbf{n}} \sum_{\mathbf{i=1}}^{\mathbf{n}} \mathbf{xi}$ avec : **n** l'effectif total des variables ; ***xi*** la valeur de la variable considérée ; ***i*** l'année considérée et $\overline{X}$ la valeur annuelle des différentes variables.

- **le taux d'accroissement de la population et des agriculteurs** utilisé pour analyser l'évolution démographique entre 1992, 2002 et 2013. Il est déterminé par la formule suivante : **r = [(Pt +1 - Pt) 1/n / (Pt +1 + Pt) 1/2] x 100**. Formule adaptée de B. Fangnon (2012, p.81)

- **l'Indice Agro-démographique des Terres (IAT)** pour apprécier le niveau de pression sur les terres cultivables dans la BVO. Cet indice est calculé suivant la formule : $IAT = \frac{SEC}{CCT}$ Avec **SEC**, la Superficie totale de l'Espace Considéré et **CCT**, la Capacité de Charge Agro-démographique des Terres. Cette capacité est obtenue par le rapport entre les actifs agricoles et la superficie moyenne emblavée. Si : IAT < 0,5 ha/hbt, alors l'espace est sous forte pression (très menacé) ; 0,5 ha/hbt < IAT< 1 ha/hbt, alors l'espace est sous moyenne pression (moyennement menacé) ; IAT> 7 ha/hbt, alors l'espace est sous faible pression (non menacé).

- **la rentabilité socio-économique des activités :** pour évaluer l'impact des projets sur les revenus des producteurs. **Re = Pv – De** avec **Re** = Rentabilité ou bénéfice, **Pv** = Prix

de vente, **De** = Dépenses effectuées. Le calcul du rendement vise à vérifier si les projets de développement améliorent réellement la situation des entrepreneurs agricoles.

- **le taux d'exécution physique d'un projet (TEP)** : pour mesurer le niveau de réalisation des projets à travers l'évaluation séquentielle des tâches prévues. ***TEP (a) =Σ^{k} i=1 pi de tâches exécutées avec pi= poids d'une tâche ; i=1,….k.***

Quant aux données issues des entretiens, ils ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique. Cela a permis de saisir les perceptions des acteurs sur la gouvernance, la coordination et les contraintes liées à la mise en œuvre des projets.

Cette méthodologie a ainsi permis de croiser les données statistiques, spatiales et qualitatives afin de dégager un diagnostic précis de la gouvernance des projets dans la BVO et de proposer des pistes prospectives.

3. Résultats

3.1. Point des principaux projets de développement dans la BVO

Les principaux projets et programmes de développement initiés dans la BVO sont classés en deux grandes catégories : ceux de la période 1970 à 1999 où il est noté quelques timides réalisations en termes d'aménagement et de valorisation de la BVO et ceux de la période 2000 à 2020 où une véritable impulsion est donnée à la valorisation de la BVO qui, désormais, est perçue comme un enjeu majeur pour le développement national et placée au cœur de tous les programmes d'action des différents gouvernements.

3.1.1. Projets de développement de la BVO de 1970-1999

Les premières actions d'aménagements hydro-agricoles au Bénin ont été entreprises avec la colonisation française notamment en 1949. Elles se sont poursuivies après l'accession du pays à l'indépendance, avec un plus grand intérêt au début des années 1970, suite aux sécheresses généralisées dont tout le pays a souffert (MAEP, 2018, p.7). Dès lors, des mesures sous forme de

projets et programmes d'investissement et de réinstallation des populations ont été élaborées et mises en œuvre par des institutions publiques comme le Ministère en charge du développement rural à travers les Centres d'Actions Régionales pour le Développement Rural (CARDER). Dans ce cadre, la BVO a bénéficié de plusieurs projets d'aménagements hydro-agricoles gérés par des sociétés d'État créées à cet effet. Au nombre de ces sociétés, il y a la Société nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEVO) créée en 1972, dissoute en 1975 et remplacée par la Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydro-Agricole (SONIAH), elle-même dissoute en juin 1982. Ses ruines sont encore visibles dans la BVO (planche 1).



Planche 1 : Entrepôt (1.1) et magasin d'essorage (1.2) de la SONIAH à Houèda (Adjohoun)
Prise de vues : *Abou, 2020*

La planche 1 présente les bâtiments de la SONIAH en ruine à Houèda dans la Commune de Adjohoun. Dès la dissolution de la SONIAH, ses activités ont été réparties entre les CARDER, pour la partie production agricole et l'Office Béninois d'Aménagement Rural (OBAR) pour ce qui est des aménagements hydro-agricoles. Mais ce dernier a été à son tour dissout en 1985, à l'instar de ses prédécesseurs, à cause des résultats très décevants qu'ils ont produits.

Ces aménagements hydro-agricoles sont réalisés au milieu des années 70 avec l'appui de la République populaire de Chine. Après ces actions de l'époque révolutionnaire qui ont connu un résultat mitigé, la relance de la production agricole par la valorisation de la

vallée s'est poursuivie à travers de nouveaux projets et programmes.

3.1.2. Projets de développement de la BVO de 2000-2020

Le tableau I présente les projets et programmes de valorisation de la BVO durant la période 2000-2010.

Tableau I : Projets et programmes de valorisation de la BVO entre 2000-2010

Projets	Actions projetées
Programme d'insertion des jeunes dans l'agriculture	- recensement des jeunes volontaires ; - facilitation de l'accès des jeunes aux terres agricoles ; - mise à disposition des jeunes de tracteurs et de crédits agricoles.
Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA)	- aménagement, conseils et formations en agriculture ; - fourniture de semences ; - acquisition d'équipements de production et de transformation ; - mise en place d'un fonds de roulement, provision pour achat par l'Office National pour la Sécurité Alimentaire (ONASA) des stocks tampons de produits ; - augmentation de la production nationale de maïs et de riz.
Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	- formation des paysans ; - diversification agricole ; - appui à la culture du riz.
Programme de Diversification Agricole par la Valorisation des Vallées (PDAVV)	- conseils et formations ; - octroi de crédit agricole à 42 paysans de la Commune de Bonou et 64 paysans de la Commune d'Adjohoun.
Le Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA)	- mise en place des machines de tracteurs et de motoculteurs ; - construction du centre de machinisme agricole formation à l'utilisation des machines.

***Source** : DDAEP, 2020 et travaux de terrain, 2022*

Le tableau I met en évidence quelques projets phares qui ont été initiés entre 2000 et 2010 pour la valorisation de la BVO. La plupart de ces projets mettent un accent particulier sur la culture du riz qui, pour 90 % des paysans interrogés, ne constitue pas une priorité. De même, tous les projets n'intègrent pas l'appui financier aux paysans de même que le circuit de commercialisation de la production. De ce fait, le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) lancé en 2008 ayant pris en compte

ces deux aspects, a été apprécié par 80 % des paysans bénéficiaires qui y ont adhéré.

Le tableau II présente les principaux projets et programmes intervenus dans le secteur agricole au cours de la période 2010-2020.

Tableau II : Répertoire des projets/programmes intervenus dans la BVO entre 2010 et 2020

N°	DÉSIGNATION INTERVENANT	DOMAINES D'INTERVENTION (AXES STRATÉGIQUES)	FILIÈRES APPUYÉES
1	Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA)	Conseil technique, financement	Ananas, anacarde, poissons, riz, maïs et petits élevages
2	Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO)	Mise en place d'infrastructures agricoles et aménagements hydroagricoles	Riz, mais, cultures maraichères
3	Approche Communale du Marché Agricole (ACMA)	Accès au marché	Huile de palme et piment,
4	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des Bas-fonds (PSAIA)	Conseil agricole	Maraîchage, riz, maïs
5	Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO)	Conseil technique, financement	Riz, ananas, poisson, maïs
6	Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER)	Conseil technique, financement	Maraîchage, riz, manioc, ananas, soja
7	Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR)	Amélioration de la productivité et de la production maraîchère	Cultures maraîchères
8	Projet Communes du Millénaire (PCM)	Assurer la sécurité alimentaire et l'accroissement de la productivité agricole	Aquaculture, maraîchage, palmier à huile, maïs, riz, transformation
9	Projet de Développement de l'Agrobusiness au Bénin (PDAB)	Organisation et structuration des jeunes entrepreneurs agricoles, facilitation de l'accès au foncier, mise en place d'un mécanisme efficace de facilitation de l'accès au financement adapté et mise en place d'un mécanisme d'accès aux marchés.	Toutes les filières phares des Pôles de Développement Agricoles des ATDA
10	Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM)	Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Maïs, riz, Manioc

***Source** : DDAEP, 2020 et enquêtes de terrain, 2022*

L'examen du tableau II révèle qu'au cours de la période 2010-2020, dix (10) principaux projets et programmes sont intervenus dans différents domaines dans la BVO.

En dehors de ces projets et programmes, l'État béninois apporte à travers l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) et de ses services déconcentrés (les Cellules Communales) des appuis conseils aux paysans, des semences améliorées de maïs et de patate douce qui résistent mieux à toutes sortes d'attaques d'origine bactérienne ou non. Certains de ces programmes et projets ont donné une véritable impulsion au développement de l'entrepreneuriat agricole dans la vallée de l'Ouémé en général et la BVO en particulier à travers des réalisations bien concrètes.

3.2. Réalisations et incidences socio-économiques des projets de développement dans la BVO

Plusieurs réalisations sont à mettre à l'actif de ces projets et programmes initiés et dont les incidences socio-économiques ne sont pas négligeables.

3.2.1. Quelques réalisations des projets de développement dans la BVO

Le Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) et le Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR ont contribué de façon substantielle à la valorisation de la BVO. Le PAIA-VO dont l'une des composantes est développement des infrastructures agricoles structurantes a permis des aménagements hydro-agricoles, de bas-fonds, de planches surélevées en zone lacustre (planche 2).


2


2

Planche 2 *:* Vue d'une bâche de rétention d'eau réalisée à Hlankpa/Adjohoun et Vue partielle des planches de maraîchage réalisées à Abidoté/Gangban

Prise de vues *: PAIA-VO et DDAEP, 2020*

La planche 2 illustre la réalisation d'une bâche de rétention d'eau sur le site du groupement FIFATIN dans le village de Hlankpa (2.1) et des planches de maraîchage sur le site du groupement Abidoté dans l'Arrondissemrnt de Gangban (2.2) dans la Commune de Adjohoun.

Ce projet dans sa sous-composante : infrastructures de stockage et de commercialisation a réalisé des magasins de stockage qui ont été répertoriés, géo référencés et cartographiés pour le département de l'Ouémé (figure 2).

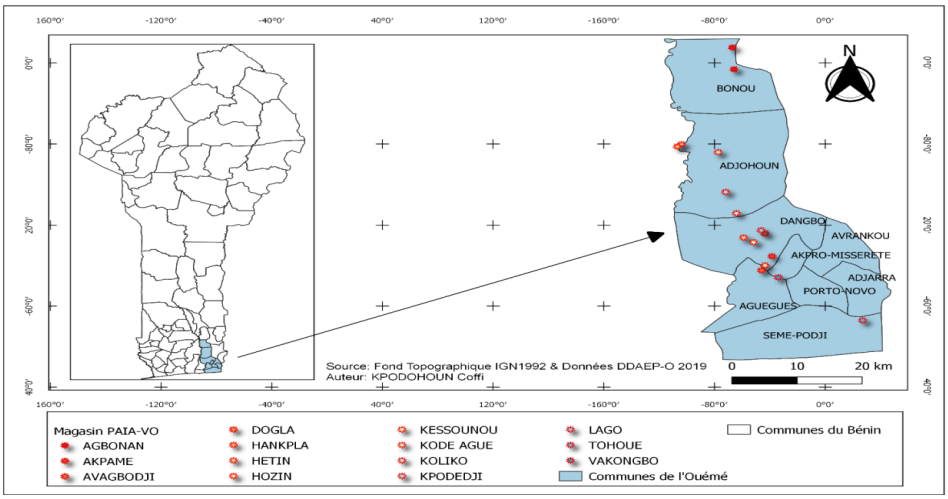


Figure 2 : Spatialisation des magasins réalisés par PAIA-VO dans l'Ouémé

Source *: PAIA-VO, 2020*

L'examen de la figure 2 indique la réalisation par PAIA-VO de seize (16) magasins de stockage de 100 tonnes munis de latrine à deux (02) cabines, de deux (02) aires de séchage de 100 m² chacune et de bureau avec terrasse dans le département de l'Ouémé dont sept (11) dans la BVO. La planche 3 montre un magasin de stockage et une aire de séchage dans la Commune de Bonou.



Planche 3 : Magasin de stockage et aire de séchage à Dogba-hê / Bonou
Prise de vues *: Gbédji, 2022*

La planche 3 montre respectivement un magasin de stockage (3.1) et une aire de séchage (3.2) réalisés à Dogba-hê dans la Commune de Bonou par PAIA-VO. Ce magasin a une capacité de 100 tonnes.

Au total, avec la mise en œuvre des activités du projet PAIA-VO au 31 décembre 2020, il convient globalement de retenir :

- les travaux de construction de 50 sur 50 des magasins de stockage attendus couplés de 100 aires de séchage de 100 m^2 sont achevés ;
- les travaux de construction de 6 sur 6 centres de groupage attendus sont achevés ;
- les travaux de construction de 4 sur 4 marchés secondaires attendus sont achevés ;
- les travaux de réhabilitation des pistes agricoles de 195,77 sur 200 km attendus sont achevés ;
- les travaux d'aménagement des bas-fonds à l'entreprise en cours sur 376 ha sont exécutés à hauteur de 85 % ;
- la mise en valeur de 1489 ha (1314 ha pour les aménagements HIMO et 175 pour les aménagements de bas-fonds à l'entreprise) et de collecter une production totale de 2680 tonnes de maïs et 4020,3 tonnes de riz ;

- les travaux d'aménagement des périmètres maraichers en cours sur 128 ha sont exécutés à hauteur de 35 %.

Le Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR) quant à lui, initié par le Gouvernement béninois et cofinancé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) oriente ses actions dans l'achat des matériels hydro-agricoles (motopompes, arrosoirs, etc.), la formation des exploitants sur les techniques culturales et les viennent



accompagnements financiers. La photo 1 illustre une séance de formation de jeunes entrepreneurs agricoles recrutés dans le maraichage dans la Commune de Adjohoun.

Photo 1 : Séance de formation de jeunes entrepreneurs maraichers d'Adjohoun.
***Prise de vue** : Gbédji, 2022*

L'observation de la photo 1 montre des jeunes entrepreneurs recrutés dans le maraichage en pleine séance de formation avec des encadreurs du PADMAR dans la salle de conférences de la Mairie de Adjohoun. Cette phase théorique est suivie après de la

phase pratique sur le terrain. Le tableau III présente le point des aménagements réalisés par PADMAR.

Tableau III : Point des aménagements dans la BVO

N°	Communes	Superficie prévue à aménager (ha)	Superficie aménagée (ha)	Taux (%)	Observations
1	BONOU	185	0	0,00	1 Forage inachevé fait par la mairie sur un site de 50 ha à Atchonsa
2	DANGBO	64	17	26,56	6076 planches surélevées 2mx5m
3	AGUEGUES	260	51	19,62	3558 planches surélevées 5mx25m
4	ADJOHOUN	138	4	2,90	456 planches surélevées de 5mx25m
TOTAL		**647**	**72**	**11,13**	

***Source** : Enquêtes de terrain, 2022*

Au total, le PADMAR a appuyé la réalisation de 72 ha sur 647 ha prévus, soit un taux de 11,13 % dans les Communes des Aguégués, Adjohoun, Bonou et Dangbo.

En ce qui concerne l'utilisation de l'énergie solaire dans le système d'irrigation, le site du PCM d'Adido a adopté cette technique pour réguler la consommation de l'eau (planche 4).



Planche 4 : Système solaire fonctionnel sur le site du PCM d'Adido/Bonou
Prise de vues : *Gbédji, 2022*

La planche 4 Illustre le dispositif du système solaire mis en place à Adido dans la Commune de Bonou par le projet PCM-Bonou permettant l'irrigation des cultures et la fourniture d'eau pour la transformation des produits agricoles. La réalisation de compost (photo 2) est, pour l'instant, limitée aux groupements appuyés par les projets. La masse de main d'œuvre que nécessite l'activité constitue un frein aux initiatives personnelles.



Photo 2 : Fabrication de compost par le groupement Azognon à Dangbo

Prise de vues : *Gbédji, 2022*

L'examen de la photo 2 montre la fabrication de compost à partir des excréments d'animaux. Ces composts biologiques constituent de puissants fertilisants et augmentent les rendements agricoles.

3.2.2. Incidences socio-économiques des projets de développement dans la BVO

Le**s** différents projets de développement ont des impacts aux plans social et économique dans la BVO. Les retombées socio-économiques de ces projets de développement portent notamment sur l'augmentation des rendements agricoles, le renforcement de la sécurité alimentaire, l'autonomisation financière des femmes et la promotion de l'emploi des jeunes.

- *Évolution des emblavures et des rendements des principales cultures*

Les cultures telles que le maïs, le manioc, le niébé, le riz et le piment ont été analysées à partir de l'évolution des emblavures et des rendements de 2015 à 2020. Pour apprécier à sa juste valeur les rendements des principales cultures, des tests de corrélation ont été effectués entre les rendements et les superficies emblavées (tableau IV).

Tableau IV: Coefficient de corrélation entre les productions et les superficies emblavées

Cultures	**Corrélation entre productions et superficie emblavées.**
Maïs	r = 0,58
Niébé	r = 0,83
Piment	r = 0,91
Riz	r =0,64
Manioc	r = 0,98

Source : Résultats de calculs, 2022

De l'analyse du tableau IV, il ressort qu'il existe une forte corrélation entre la production du niébé, du piment et du manioc et l'accroissement des superficies emblavées avec des coefficients de corrélation compris entre 0,83 et 0,98. La corrélation est moyenne pour le riz et le maïs. Ainsi, l'accroissement de la production se fait au détriment de l'extension des superficies emblavées et non de l'amélioration du rendement qui reste encore plus ou moins faible. Malgré l'évolution dans les pratiques agricoles dans la BVO, les rendements sont encore faibles pour un certain nombre de cultures comme le maïs et le manioc qui sont les principales cultures vivrières du milieu de recherche mais, substantiellement élevés pour les produits maraichers.

- *Renforcement de la sécurité alimentaire*

Les personnes impactées par les projets à quatre-vingt pour cent (80 %), ont reconnu que grâce à l'augmentation des rendements agricoles, qu'elles arrivent à nourrir convenablement leur ménage (au moins trois repas par jour quelle que soit la période de l'année). Les résultats des travaux de terrain ont permis de comprendre que 35 % de la production sont destinés à la consommation et 60 % sont vendus sur les marchés et 5 % pour une réutilisation dans la production agricole.

- *Autonomisation financière des femmes*

En ce qui concerne l'autonomisation financière des femmes. Les femmes sont très impliquées dans les activités de production sur les périmètres irrigués. Par ailleurs, elles sont engagées sur toute la chaîne de production, surtout pour la culture du riz. Mais elles sont plus actives pendant les phases de semis, d'entretien et de vente de la récolte que dans les autres phases (planche 5).



Planche 5 : Pose de carrée sur le site Houinsa (Adjohoun) et arrivée des légumes récoltées au marché de Malomè (Dangbo)
Prise de vues : *PADMAR, 2022*

Aux côtés des hommes, ces femmes renforcent également leurs capacités productrices en même temps qu'elles travaillent pour gagner de l'argent. En effet, selon 96 % des acteurs impliqués dans la culture irriguée, quatre (04) femmes peuvent repiquer deux casiers de quatre cent (400) m^2 de riz chacun, par jour, pour vingt-quatre mille (24.000) F CFA à raison de douze mille (12. 000) F CFA par casier. Chacune d'elle gagnerait ainsi en moyenne six mille (6. 000) F CFA en une journée de travail. Ce qui représente une source de revenu non négligeable pour ces femmes intervenant dans les activités agricoles sur les périmètres irrigués. D'autres, dans une proportion de soixante pour cent (60 %) s'organisent en coopérative ou seule pour s'engager dans des activités para agricoles telles que la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

- *Promotion de l'emploi des jeunes*

La promotion de l'emploi des jeunes est menée en étroite collaboration avec le Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (PPEA). Ce projet est mis en œuvre par le Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) et qui agit en coopération avec le PNUD en vue d'augmenter les revenus des populations bénéficiaires et de créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes. À cet effet, le PAIA-VO au titre de 2020 a mis des kits à la disposition des cent quatre-vingt-trois (183) jeunes formés dont dix-neuf (19) femmes, de divers matériels et équipements (pour les filières de transformation et de production végétale), des matériaux de construction des enclos devant contenir les animaux, des aliments, des produits

vétérinaires et des animaux reproducteurs (pour les filières de production animale). En 2021, CePED/PAIA-VO soutenus par les collectivités locales va assurer la formation en cycle court de deux cents (200) jeunes ainsi que le renforcement des capacités de deux cents (200) producteurs en activité. La photo 3 est une preuve palpable des fruits de ces différentes séances de formation organisées à l'intention des jeunes entrepreneurs agricoles.



Photo 3 ***:*** Champ de piment réalisé par un jeune entrepreneur agricole à Bonou-centre
Prise de vue *: Gbédji, 2022*

La photo 3 montre un champ de piment sur 2 ha réalisé par un jeune entrepreneur agricole à Bonou-centre dans la Commune de Bonou. Ce jeune affirme qu'en période d'abondance, il vend en moyenne quinze (15) à vingt-cinq (25) paniers de 30 kg par jour alors que le prix moyen d'un panier varie entre 5000 à 7000 FCFA.

Toutes ces réalisations imputées aux projets et programmes de développement initiés dans la BVO et les incidences socio-économiques qu'ils engendrent sont loin d'impulser une véritable valorisation de toutes les potentialités de la BVO et ceci à cause de nombreux goulots d'étranglement.

3.3. Contraintes à la mise en œuvre des projets de développement dans la BVO et approches de solutions

Les causes de l'échec des différents projets initiés dans la BVO sont multiples mais sont surmontables

3.3.1. Causes de l'échec des projets de développement dans la BVO

Après une évaluation approfondie de chaque projet et programme de développement dans la BVO, on peut dire sans réserve aucune que tous les projets et programmes initiés et financés par l'État béninois et les PTF dans le but de valoriser la BVO ont eu des résultats mitigés. Par exemple, les taux d'exécution physique et financière du PAIA-VO au 31 décembre 2020 (base paiement) sont respectivement de 63,22 % et 36,62 %. Ceci fait observer un indice d'efficacité global du projet de 0,63 et d'efficience de 1,75. Mais depuis son démarrage en 2014, le projet à la même date qui marque sa fin du contrat avec la BAD, est exécuté à hauteur de 62 % contre 43,31 % au terme de l'évaluation à mi-parcours. Soit un gap de 18,6 points. Les difficultés liées notamment aux prestataires qui ne respectent pas leurs plannings d'exécution, la faible implication des collectivités locales et aux mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie du Covid 19 (en l'occurrence le cordon sanitaire) expliquent la performance peu reluisante enregistrée par ce projet.

De façon globale, les raisons qui sont à l'origine de l'échec des projets de développement dans la BVO sont multiples et surtout internes. Les plus importantes sont :

- l'absence d'un plan d'aménagement des sites qui se traduit par une mauvaise implantation des ouvrages par endroits et un système d'irrigation inadapté ou inexistant sur certains sites de production agricole ;
- la mauvaise gestion du foncier rural (les litiges domaniaux sont légions) ;
- le non-respect des cahiers de charge par les entreprises adjudicataires (le non-respect du calendrier contractuel, les éléphants blancs, le retard dans la réalisation des ouvrages prévus dans les conventions compte tenu de l'installation de la crue) ;
- le non-respect des normes techniques dans la réalisation des ouvrages (certains sites sur lesquels étaient prévues des planches de maraîchage (10m x 2m x 0,2m) au lieu des planches surélevées dans les conventions ne sont pas adaptées aux profils pédologiques et topographiques des sols) ;

- le manque de synergie d'actions entre les différents projets et programmes initiés, c'est le cas entre PAIA-VO et PADMAR ;
- la mauvaise tenue correcte des outils de gestion qui engendre la non justification des décaissements effectués et le mauvais fonctionnement des coopératives (la guerre de leadership au sein des coopératives agricoles et l'analphabétisme de la majorité des membres) ;
- le retard dans les décaissements du fonds des projets par les parties prenantes (surtout la faible mobilisation des fonds de la contrepartie nationale) ;
- la faible consommation des ressources sur les conventions et le retard dans le renouvellement des conventions arrivées à termes pour certains partenaires stratégiques ;
- les écarts dans les dépenses entre les missions d'audit externe et celles internes des comptes des projets (le faible suivi-évaluation de certains projets) ;
- les aléas climatiques surtout les inondations dans la BVO qui surprennent les acteurs ;
- l'insuffisance d'adhésion et d'implication des populations bénéficiaires (la faible vulgarisation et l'insuffisance de communication sur les interventions des projets) ;
- l'omniprésence de l'État et la faible implication des collectivités locales (la collusion entre ces projets et programmes et les milieux politiques et la forte politisation de l'administration béninoise marquées par la mauvaise gestion des aménagements par les agents de l'Etat, l'irresponsabilité des missions de supervision et de contrôle) ;
- la faible disponibilité des intrants agricoles (mise en place souvent tardive desdits intrants, l'inaccessibilité aux intrants spécifiques, le manque de semences de qualité) ;
- le faible encadrement des acteurs agricoles dans la maitrise des technologies nouvelles de production et de transformation (encadreurs très insuffisants et peu dotés de moyens donc, insuffisance d'appuis-conseils dans la mise en œuvre des techniques culturales) ;
- le faible développement des chaînes de valeurs (les coûts de production et de transformation des produits agricoles élevés, l'insuffisance de marché d'écoulement des produits,

la faible existence d'équipements agricoles et de transformation de produits agricoles, la faible promotion des composts naturels).

3.3.2. Approches de solutions

Face à ces difficultés que rencontrent les projets de développement dans la BVO, quelques suggestions sont formulées.

- encourager le Gouvernement à poursuivre et à renforcer les réformes dans le domaine du foncier notamment le foncier rural (sécuriser les terres agricoles en amenant les acteurs à authentifier chaque fois les contrats de bail auprès des autorités communales et appliquer rigoureusement la loi portant sur le code foncier et domanial, exiger le titre foncier à tout acheteur de terre en milieu rural et interdire la mise en gage des terres) ;
- intensifier la réalisation des aménagements HIMO tout en respectant les normes et en libérant les tranches pour les coopératives éligibles dès l'installation de la décrue (mettre à la disposition des comités de gestion des aménagements hydro-agricoles, le matériel nécessaire pour un bon fonctionnement des infrastructures réalisées) ;
- renforcer la territorialisation de l'agriculture et les capacités d'action de la Cellule Communale en la dotant de personnel suffisant, de moyens roulants et d'un cadre de travail adéquat ;
- faciliter l'accès aux intrants spécifiques, surtout les intrants biologiques et recycler les résidus de récolte, de déchets de ferme pour la confection de compost ;
- former les producteurs à l'utilisation des techniques culturales modernes et aux techniques de conservation des produits agricoles et les sensibiliser les paysans à l'utilisation judicieuse des intrants agricoles afin de réduire leurs impacts sur l'environnement ;
- renforcer l'appui conseil des OPA dans leur fonctionnement et leur mise en conformité selon les textes règlementaires en vigueur et le suivi des comités de gestion installés ;
- promouvoir les cultures du maïs, du niébé, du riz, de manioc, de la patate douce à partir de la promotion des variétés à cycle court à haut rendement et la production des semences de qualité

- négocier le marché d'écoulement avec les comités installés autour des magasins de la zone avant toute production et tisser des relations de partenariat en signant des contrats de marché (faciliter l'accès au marché des produits agricoles) ;
- poursuivre le désenclavement de certaines localités productrices de denrées agricoles en s'appuyant sur les avantages de l'intercommunalité et de la coopération décentralisée ;
- l'État béninois doit respecter ses engagements en mobilisant à tant la contrepartie nationale, renforcer et outiller les missions de supervision et de contrôle et construire une administration de développement en la dépolitisant ;
- développer l'artisanat pour favoriser la fabrication des machines de production et de fabrication de produits agricoles sur place ;
- organiser des foires et sensibiliser les Béninois à consommer les produits locaux ;
- viabiliser les Communes de la BVO pour contenir le phénomène de l'exode rural qui impacte négativement la main-d'œuvre agricole ;
- promouvoir l'alphabétisation par la multiplication des centres d'alphabétisation et orienter les nouveaux bacheliers vers les formations en entrepreneuriat agricole ;
- développer l'agroforesterie en créant des haies antiérosives ;
- mettre en place des Structures d'Alerte Précoce des risques sur la production agricole dans la BVO.

4. Discussion

La valorisation des nombreuses potentialités de la vallée de l'Ouémé a conduit les dirigeants du pays depuis la période coloniale à initier de nombreux projets et programmes de développement qui constituent des atouts organisationnels indéniables au développement de l'agrobusiness dans la BVO. Ces observations sont confirmées dans de nombreux rapports de MAEP (2015) et de DDAEP Ouémé-Plateau (2018). Certains de ces programmes et projets ont permis de donner une véritable impulsion au développement de l'entreprenariat agricole dans la BVO à travers de nombreuses réalisations bien concrètes. C'est le cas du Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé

(PAIA-VO) et du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR). Ces résultats sont identiques à ceux obtenus par Abou (2020) et Codjo (2017), qui ont prouvé le rôle déterminant des projets et programmes de même que les Organisations Non Gouvernementales locales et étrangères (BØRNE Fonden, CARE Bénin, CARITAS, etc.) dans la promotion et la valorisation des produits agricoles et l'amélioration de la qualité de vie dans la BVO. Ainsi, soixante-dix pour cent (70 %) des producteurs agricoles ont reconnu que les aménagements hydro-agricoles ont contribué à l'augmentation des superficies des emblavures et des rendements agricoles et la réduction de la vulnérabilité du paysannat.

De même, les techniques de conservation et de conditionnement des produits agricoles sont nettement améliorées, ceci est confirmé dans le rapport de fin d'exécution de la convention PAIA-VO et DDAEP-Ouémé (2020) où la carte des magasins réalisés par PAIA-VO dans l'Ouémé est présentée. Par ailleurs, certains groupements contrôlent même un produit agricole depuis la production jusqu'à sa commercialisation en passant par la transformation. Ces résultats sont très proches de ceux présentés par Agroligne **(**N° 105 - Octobre / Décembre 2017) sur le Cameroun où il a démontré que dans plusieurs Communes, l'agriculture moderne est à l'origine de création de complexes agroindustriels. Cette promotion de l'entreprenariat agricole favorise aussi le renforcement de la sécurité alimentaire, l'autonomisation financière des femmes et l'emploi des jeunes. Ces résultats concordent avec ceux de Yèhouénou (2021) lorsqu'il a travaillé sur le système de production et durabilité dans la dépression d'Issaba au Sud du Bénin.

Toutes les actions à travers les projets et programmes semblent ne pas combler totalement les attentes des paysans. Au total, pour l'ensemble des projets et programmes mis en place jusqu'en 2020, 52 % des producteurs estiment qu'à part la formation assurée par tous les projets sur les innovations technologiques dans le domaine agricole, qu'ils qualifient de théorique, ces projets n'ont pas encore réellement impacté la valorisation de l'entrepreneuriat en agrobusiness dans la BVO. Lesdits projets rencontrent d'énormes difficultés qui conduisent souvent à leur échec. Gbédji et Ogouwalé (2020) ont exposé de façon exhaustive les contraintes au

développement de l'entrepreneuriat en agrobusiness dans la Commune de Bonou au Bénin.

Conclusion

La présente étude s'est intéressée aux projets de développement et à la gouvernance territoriale dans la basse vallée de l'Ouémé, un espace stratégique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire au Bénin.

Les travaux ont montré que la BVO bénéficie d'importantes potentialités naturelles telles que la fertilité des sols liée aux crues, les ressources en eau, les terres agricoles et le potentiel touristique. Depuis les années 2000, plusieurs projets ont été mis en œuvre par l'État, les collectivités et les partenaires. Pourtant, le bilan reste mitigé. Moins d'un tiers des superficies exploitables sont effectivement valorisées et certaines Communes de la vallée connaissent encore des poches d'insécurité alimentaire. Cette situation s'explique par un manque de coordination entre les acteurs, une faible appropriation locale des projets et une prise en compte insuffisante des risques climatiques.

Ainsi, l'efficacité des projets de développement dans la BVO dépend moins des moyens financiers mobilisés que de la qualité de la gouvernance territoriale. Tant que les interventions resteront sectorielles et descendantes, sans réelle implication des communautés de base, les objectifs de valorisation et de sécurité alimentaire seront difficilement atteints.

Cette recherche s'est principalement focalisée sur l'analyse des projets et des dynamiques de gouvernance à l'échelle locale. Elle n'a pas pu aborder en profondeur l'impact financier exact de chaque projet ni l'évaluation à long terme de leur durabilité après retrait des bailleurs.

Pour l'avenir, trois défis prioritaires se dégagent. Il s'agit d'abord de renforcer la concertation entre tous les acteurs à travers des cadres permanents de dialogue communal et intercommunal. Ensuite, il est urgent d'intégrer la dimension de résilience face aux inondations récurrentes dans la conception des projets agricoles.

Enfin, il faut passer d'une logique d'assistanat à une logique d'autonomisation en promouvant l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes de la vallée.

En définitive, seule une gouvernance territoriale inclusive, prospective et ancrée dans les réalités locales permettra de transformer la basse vallée de l'Ouémé en un véritable levier de développement agricole et de prospérité pour le Bénin.

Références bibliographiques

ABOU Mouritala, 2020. *Aménagements hydro-agricoles dans les Communes de Dangbo et de Adjohoun dans la basse vallée de l'Ouémé au Bénin : Etat de sécurité alimentaire des ménages agricoles et implications environnementales*. Thèse de Doctorat en Géographie, UAC, 214 p.

AGRA, 2017, « La prochaine révolution du Continent sera agricole », in la Tribune, p.26

AGROLIGNE, 2017, « L'agrobusiness, une mine d'or inexploitée de l'Afrique », n° 105, octobre / décembre 2017, p.7

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD), 2017. *Perspectives économiques en Afrique 2017*

CAE, 2012, « Accroître les emplois ruraux en Afrique sub-saharienne ». Note politique N°4, février 2012. 5 p.

CODJO Thierry, 2017. *Changements climatiques et aménagements hydro-agricoles pour la réduction de la vulnérabilité du paysannat dans la basse vallée de l'Ouémé*. Thèse de Doctorat en Géographie, UAC, 234 p.

DAHOU Tartilus, 2019. *Gouvernance locale et développement au Bénin : Acteurs, enjeux et territoires,* L'Harmattan, Paris

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, DE l'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE Ouémé-Plateau, 2018. *Compendium sur les rapports annuels sur les campagnes agricoles dans l'Ouémé*. Porto-Novo, 312 p.

DONOU Blaise, 2015**.** *Extrêmes hydro-climatiques dans le bassin inferieur du fleuve Ouémé : diagnostic, impact agricole et scenarios de gestion*. Thèse de Doctorat en Géographie, UAC, 264 p.

FANGNON Bernard, 2012. *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socio-*

économiques dans le département du Couffo au sud-ouest du Bénin. Thèse de Doctorat en Géographie, UAC, 308 p.
GBEDJI Bénisse et OGOUWALÉ Euloge, 2020, « Contraintes au développement de l'entreprenariat en agrobusiness dans la Commune de Bonou au Bénin ». In Géovision, Revue. ISSN : 2707-0395, No 003 Volume 1, décembre 2020. pp. 389-406.
GBEDJI Bénisse, 2022. *Contraintes pédoclimatiques et implications socio-environnementales de l'adaptation de l'agrobusiness dans les Communes de Adjohoun et de Bonou dans la basse vallée de l'Ouémé au Sud-Bénin.* Thèse de Doctorat en Géographie, UAC, 267 p.
GUMUCHIAN Hervé et MAROIS Claude, 2019. *Initiation à la recherche en géographie : Aménagement, développement territorial, environnement*, Les Presses de l'Université de Montréal
HOUNKANRIN Barnabé, 2015. *Mise en valeur agricole de la vallée de l'Ouémé dans la Commune de Bonou : diagnostic et trajectoire.* Thèse de Doctorat en Géographie, UAC, 275 p.
HOUSSOU Sylvain, 2015. *Production agricole et problématique de la sécurité alimentaire dans la Commune de Comè : problèmes et perspectives*. Mémoire de Maîtrise de Géographie, UAC, 104 P.
JOUVE Philippe et DOUNIAS Morgan, 2004. *Agronomie et innovation en milieu rural (AGIR)*. CNEAC, 98 p.
LE GALÈS Patrick, 2011. *Le retour des villes européennes : Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Presses de Sciences Po, Paris
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE [MAEP], 2015. *Plan stratégique de relance du secteur agricole au Bénin*. Cotonou, 112 p.
OFFICE NATIONAL D'APPUI À LA SÉCURITE ALIMENTAIRE [ONASA], 2008. *Évaluation de la production vivrière 2008 et des perspectives alimentaires pour 2009 au Bénin.* Rapport général, Vol 2 : Cotonou, pp 94 – 116.
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO), 2017. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017*
PAIA-VO et DDAEP-OUÉMÉ, 2020. *Rapport de fin d'exécution de la convention de partenariat entre le PAIA-VO et la DDAEP-OUEME du 31 Août 2018 au 31 Août 2020*. Porto-Novo, octobre 2020, 48 p.

PECQUEUR Bernard, 2020. « La territorialisation des politiques de développement : De la théorie au champ des pratiques », in Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 3, 453-470.
TONOUHÉWA Albert, 2018. *Agriculture et dynamique spatiale dans le Sud-Bénin*, Thèse de Doctorat Unique, Université de Parakou, 298 p.
TORCHE Dénis, 2021. Projets de développement et ancrage territorial en Afrique de l'Ouest : Le cas du Bénin, Éditions, Karthala, Cotonou
YEHOUÉNOU Constant, 2021. *Système de production et durabilité dans la dépression d'Issaba au Sud du Bénin*. Thèse de Doctorat de Géographie, UAC, 267 p.